



## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'APINAC

**6 avril 2023**

Les membres du conseil municipal se sont réunis, le 6 avril 2023 à 20h30, à la mairie, sous la présidence du maire, Simone Christin-Lafond.

**Présents :**

Marie Claire BARCOUDAT, Jean BRANSIET, Simone CHRISTIN-LAFOND, Sylvie COUVREUR, Alcide CROS, Joseph GAGNAIRE, René SUCHET.

**Nombre de conseillers en exercice :** 10

**Quorum :** 6

**Présents :** 7

**Votants :** 8

**Absente représentée :** Séverine JASSERAND

**Absents excusés :** Alain CHAZAL, Jérôme MAY

**Secrétaire de séance :** Marie-Claire Barcoudat

Madame la maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

**Ordre du jour :**

1. Procès-verbal du conseil municipal du 9 mars 2023
2. Présentation du rapport d'activité de la bibliothèque  
BUDGET de la commune :
3. Approbation du compte de gestion 2022
4. Approbation du compte administratif 2022
5. Affectation du résultat de fonctionnement
6. Vote du budget primitif de la commune 2023
7. Taxes foncières et taxe d'habitation pour les résidences secondaires : vote des taux 2023
8. Retrait de Loire Forez Agglomération du Syndicat de Gestion des Eaux du Velay
9. Autorisation de principe de recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents publics momentanément indisponibles
10. Informations diverses

### **1. Procès-verbal du conseil municipal du 9 mars 2023**

Madame la maire soumet aux membres du conseil municipal le compte rendu de la réunion du 9 mars 2023 pour observations. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

## 2. Présentation du rapport d'activité de la bibliothèque

Christine Romeyer, référente, accompagnée de Jacqueline Barjon, bénévole, a présenté au conseil municipal les activités de la bibliothèque pour l'année 2022 et les perspectives 2023.

L'équipe des bénévoles est très active et contribue de façon significative à la vie de la commune ainsi qu'au rayonnement de la bibliothèque bien au-delà d'Apinac. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

## 3. Budget de la commune

### 3.1. Approbation du compte de gestion 2022

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Simone CHRISTIN-LAFOND, maire, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ce compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

### 3.2. Approbation du compte administratif 2022

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Marie-Claire BARCOUDAT, adjointe en charge des finances, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par madame la maire, Simone CHRISTIN-LAFOND, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lequel peut se résumer ainsi :

En euros	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	38 170.49			221 591.07	38 170.49	221 591.07
Opérations exercice	239 734.88	481 176.27	291 798.61	363 177.32	531 533.49	844 353.59
Total	277 905.37	481 176.27	291 798.61	584 768.39	569 703.98	1 065 944.66
Résultat de clôture		203 270.90		292 969.78		496 240.68
Restes à réaliser						
Total cumulé		203 270.90		292 969.78		496 240.68
Résultat définitif		203 270.90		292 969.78		496 240.68

Madame la maire quitte la séance afin qu'il soit procédé au vote.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2022 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 3.3. Affectation du résultat de fonctionnement

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 292 969,78€, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	221 591.07
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	86 706.72
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	71 378.71
Résultat cumulé au 31/12/2022	292 969.78
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	292 969.78
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	292 969.78
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

### 3.4. Budget primitif de la commune 2023

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

En fonctionnement, le budget 2023 présente peu de changement par rapport à 2022. Une augmentation des charges générales est à prévoir, due notamment à la hausse du prix des combustibles et carburants.

En investissement, les dépenses nouvelles sont liées à l'aménagement de la place de l'église pour lequel les demandes de subventions sont en cours.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement de la manière suivante :

#### Fonctionnement :

Dépenses : 619 108.03 €

Recettes : 619 108.03 €

#### Investissement :

Dépenses : 370 575.30 €

Recettes : 370 575.30 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif présenté.

#### 4. Taxes foncières et taxe d'habitation pour les résidences secondaires : vote des taux 2023

Madame la maire présente les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Les contribuables ont constaté une augmentation de plus de 4% de leur taxe foncière sur le bâti. Cette forte augmentation est due à la réévaluation des bases par l'État, indexées sur l'inflation.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe concerne uniquement les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. Toutes les résidences principales sont maintenant exonérées de la taxe d'habitation.

Les taux proposés au vote du conseil municipal sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 30,80 % (soit une augmentation de +0,5%)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 59,55 % (soit une augmentation de +0,5%)
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.74 % (soit une augmentation de +0,5%)

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

#### 5. Retrait de Loire Forez Agglomération du Syndicat de Gestion des Eaux du Velay

Dans le cadre de la gestion de l'eau et de l'assainissement, Loire Forez agglomération demande à se retirer du syndicat de gestion des eaux du Velay afin de gérer ces services pour les communes d'Apinac et de Merle Leignec qui sont concernées par ce transfert, programmé au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

#### 6. Autorisation de principe de recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents publics momentanément indisponibles

Les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article L.332-13 du code général de la fonction publique (temps partiel, congé de maladie, disponibilité de courte durée...).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser madame la maire à recruter des agents contractuels de droit public pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles. Elle sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

#### 7. Informations diverses

- Le **samedi 6 mai** une journée de nettoyage de la commune est organisée. Rendez-vous à **partir de 8h30**, à la maison communale pour ramasser les détritiques (mégots, bouteilles, canettes, papiers ou plus encombrants),

- Le **samedi 26 mai à 20h30** au centre permanent aura lieu le spectacle de René La Bielle, dans le cadre des activités de la bibliothèque,
- Le **samedi 3 juin à 14h30**, une réunion publique sera organisée à l'attention des habitants pour faire le point à mi-mandat des activités de l'équipe municipale et pour présenter l'avant-projet d'aménagement de la place de l'église.

Fin de la séance du conseil municipal à 22h30.

La maire,



Simone CHRISTIN-LAFOND.

La secrétaire,



Marie-Claire BARCOUDAT.